



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 5 août 2024 à 19 h et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Est absents : M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Prise de parole du maire - Précision sur le déroulement des périodes de questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des 2 et 8 juillet 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Fin d'emploi administrative d'un membre du personnel de voirie
6. Maison de la famille aux quatre vents - Demande d'appui financier
7. Demande d'autorisation de passage de la 17e édition du Défi vélo 300 km pour la VIE
8. Travaux au 2021 rue Principale - Offre de services révisée - Architecte et ingénieurs

TRANSPORT ROUTIER

9. Installation d'un ponceau à la 1ère Concession du Nord

HYGIÈNE DU MILIEU

10. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Réfection de l'aqueduc de la rue Vadnais et de la traverse du Moulin-Doucet
11. Étude géotechnique et de caractérisation des sols - Réfection de l'aqueduc de la rue Vadnais et de la traverse du Moulin-Doucet
12. Demande de branchement au réseau de distribution de l'eau potable par Linda Carbonnelle

13. Demande de remboursement des frais de plombier

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. Demande de dérogation mineure de M. Lucien Fafard

LOISIRS ET CULTURE

15. Recommandation de FNX-INNOV et décompte 1 pour les travaux de construction d'un terrain de tennis/pickleball
16. Tournoi de poches
17. Adoption des comptes
18. Période de questions
19. Levée de la séance

1. PRISE DE PAROLE DU MAIRE - PRÉCISION SUR LE DÉROULEMENT DES PÉRIODES DE QUESTIONS

Le maire précise que les périodes des questions lors des séances publiques du conseil doivent servir uniquement à poser des questions à n'importe quel membres du conseil ou au conseil en général. Les questions doivent être formulées poliment, de façon concise et directe, dans un langage convenable et respectueux. Désormais, lors de cette période, il ne sera plus permis aux futurs candidats aux élections partielles de faire la promotion de leurs idées et de leur programme.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-2024

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 02 et aucune question n'est posée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 8 JUILLET 2024

02-08-2024

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux des séances des 2 et 8 juillet 2024 avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE VOIRIE

03-08-2024

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 13-0045 (ci-après appelé « l'employé ») a été embauché le 20 juin 2024 à titre d'employé temporaire en période de probation;

CONSIDÉRANT QUE l'employé, suite à plusieurs interventions de son chef d'équipe et du directeur des travaux publics, n'atteint pas les exigences en matière de rendement et de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE l'article 82 de la *Loi sur les normes du travail* ne s'applique pas à l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert confirme la rupture de service avec l'employé numéro 13-0045 qui a pris effet le 19 juillet 2024 à 11 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

6. **MAISON DE LA FAMILLE AUX QUATRE VENTS - DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

04-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la *Maison de la famille aux quatre vents* offre des services d'aide, de support et de référence aux familles de la région ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la *Maison de la famille aux quatre vents* organise la 3e édition de « Noël au Centre-Ville », le 8 décembre 2024 et sollicite un appui financier à la Municipalité de Saint-Cuthbert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise un appui financier de 100.00 \$ à la *Maison de la famille aux quatre vents* pour la 3e édition de « Noël au Centre-Ville ».

Adoptée à l'unanimité.

7. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE LA 17E ÉDITION DU DÉFI VÉLO 300 KM POUR LA VIE

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le passage de la 17^e édition du Défi vélo 300 km pour la VIE sur le territoire de la Municipalité les 7 et 8 septembre 2024.

05-08-2024

Adoptée à l'unanimité.

8. TRAVAUX AU 2021 RUE PRINCIPALE - OFFRE DE SERVICES RÉVISÉE - ARCHITECTE ET INGÉNIEURS

06-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a fait l'acquisition de l'ancienne Caisse Desjardins, bâtiment sis au 2021 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation devront être entamés afin de mettre aux normes le bâtiment et de le transformer pour ses nouvelles vocations;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires concernant les unités de climatisation et chauffage ont été acceptés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services modifiées pour l'architecture et l'ingénierie ont été soumises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les offres de services suivantes:

- Services professionnels en architecture par *Lachance & associés architectes*, au montant de 48 430 \$ (av. tx.);
- Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité du bâtiment par *Ponton Guillot*, au montant de 45 000 \$ (av. tx.);

- Services professionnels d'ingénierie en structure du bâtiment par *Ponton Guillot*, au montant de 11 200 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT ROUTIER

9. INSTALLATION D'UN PONCEAU À LA 1^{ÈRE} CONCESSION DU NORD

07-08-2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour le remplacement et l'installation d'un ponceau à la 1^{ère} Concession du Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur des travaux publics, M. El Mehdi Samir, à accepter le plus bas soumissionnaire pour le remplacement et l'installation d'un ponceau à la 1^{ère} Concession du Nord.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

10. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) - RÉFECTION DE L'AQUEDUC DE LA RUE VADNAIS ET DE LA TRAVERSE DU MOULIN-DOUCET

08-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité.

11. **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION DES SOLS - RÉFECTION DE L'AQUEDUC DE LA RUE VADNAIS ET DE LA TRAVERSE DU MOULIN-DOUCET**

09-08-2024

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Vadnais et de la traverse du Moulin-Doucet devront être entrepris;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique et de caractérisation des sols devra être faite pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services suivantes ont été reçues :

- *Groupe ABS* au montant de 47 095,00 \$ (av. tx.);
- *Solnor Environnement inc.* au montant de 29 892,00 \$ (av. tx.);
- *EXP* au montant de 33 970,00 \$ (av. tx.).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de service de *Solnor Environnement inc.* au montant mentionné en préambule.

Adoptée à l'unanimité.

12. **DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE PAR LINDA CARBONNELLE**

10-08-2024

CONSIDÉRANT QUE Mme Linda Carbonnelle demande la permission d'alimenter en eau potable, à même le réseau de la Municipalité de Saint-Cuthbert, ses lots numéros 3 449 732 et 3 449 733 qui sont situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'alimentation en eau potable fourni déjà des propriétés de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil permette que les lots numéros 3 449 732 et 3 449 733 soient alimentés par le réseau de distribution de l'eau potable de la Municipalité de Saint-Cuthbert;

QUE les travaux de prolongement du réseau de distribution de l'eau potable soient approuvés par la Municipalité de Saint-Cuthbert et soient effectués aux frais de Mme Linda Carbonnelle;

QU'un compteur d'eau soit installé, aux frais de Mme Linda Carbonnelle;

QUE les propriétaires des lots concernés devront se conformer aux règlements suivants :

- *Règlement numéro 282 ayant pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels;*
- *Règlement numéro 236 concernant les entrées de service du réseau d'aqueduc;*

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier soit facturée pour la consommation d'eau des deux lots concernés, conformément au règlement de taxation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

13. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PLOMBIER

11-08-2024

CONSIDÉRANT QU'un bris de tuyauterie a forcé les résidents du 30 rue Vadnais à devoir fermer la vanne d'arrêt de l'entrée de service;

CONSIDÉRANT QU'aucun employé de la Municipalité n'a pu être joint dans un délai raisonnable, les résidents ont dû faire appel à un plombier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement de la facture de la facture numéro 1620 de *Plomberie Exo Construction*.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. LUCIEN FAFARD

CONSIDÉRANT QUE M. Lucien Fafard souhaite effectuer une opération cadastrale afin de diviser le lot 4 262 043 et permettre la création d'un lot d'une superficie de 2 008,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur exige une superficie minimum de 3 000 mètres carrés;

12-08-2024

CONSIDÉRANT QUE M. Lucien Fafard demande au conseil municipal de lui octroyer une dérogation mineure lui permettant de créer un lot d'une superficie de 2 008,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé le 19 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à l'octroi de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert octroie cette dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

15. RECOMMANDATION DE FNX-INNOV ET DÉCOMPTE 1 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS/PICKLEBALL

13-08-2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-02-2024 ordonnant les travaux de construction d'un terrain de tennis/pickleball au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur *Généreux construction inc.* a soumis une demande de paiement pour les travaux effectués jusqu'au 28 juin 2024 au montant de 117 680,50 \$ (av. tx.);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, M. Sébastien Morrissey, approuve ladite demande de paiement en appliquant une retenue de 11 768,05 \$ conformément au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 121 772,84 \$ (tx. incl.), conformément à la recommandation de M. Sébastien Morrissey, ing.

Adoptée à l'unanimité.

16. TOURNOI DE PochES

14-08-2024

CONSIDÉRANT QUE Mme Murielle Sylvestre, M. Jacques Plante et M. Carl Bélanger organiseront un tournoi de poches en date du 21 septembre 2024 et demandent que la Municipalité :

- Autorise l'utilisation du pavillon Richard-Lauzon et ses commodités de midi à minuit;
- Autorise l'utilisation du système de son;
- Produise auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* une demande de permis de réunion pour la vente d'alcool;
- Autorise l'utilisation des cinq (5) jeux de poches;
- Publie l'événement au sein du bulletin municipal du mois de septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les profits seront remis à *Division du Québec de la Société canadienne de la sclérose en plaques*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la tenue du tournoi de poches au parc municipal et :

- Autorise l'utilisation du pavillon Richard Lauzon et ses commodités de midi à minuit;
- Autorise l'utilisation du système de son;
- Produise auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* une demande de permis de réunion pour la vente d'alcool;
- Autorise l'utilisation des cinq (5) jeux de poches;
- Publie l'événement au sein du bulletin municipal du mois de septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

17. ADOPTION DES COMPTES

Mme Annie Sylvestre déclare avoir un intérêt particulier à l'égard de ce point à l'ordre du jour, soit qu'un des paiements de la liste des comptes est fait à Atelier Kustom, une entreprise appartenant à son frère. Mme Annie Sylvestre confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

15-08-2024

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2024-08 au montant de 664 841,79 \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 32 et se termine à 19 h 45.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

16-08-2024

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 5^e jour du mois d'août 2024.

Larry Drapeau

Directeur général et greffier-trésorier